

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 7 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

RAPPORT AUX COMMISSAIRES

DE L'ASILE TEMPORAIRE DES ALIENES A BEAUPORT.

Janvier 1849.

M.M. Les Commissaires.

Honble. LOUIS MASSUE, Président.
DOCT. PAINCHAUD.
HENRY JESSOPP, Ecr.
PETER LANGLOIS, Ecr.
JAMES GIBB, Ecr.
G. IRVINE, Ecr.
E. B. LINDSAY, Ecr.

A. LEMOINE, Ecr. Secrétaire.

MESSEURS,

Nous, Directeurs de l'Asile Temporaire des Aliénés à Beauport, sollicitons respectueusement l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :—

Il donne un aperçu de ce qu'avaient été les établissements pour les aliénés dans le Bas-Canada, et la relation fidèle du mode de traitement que nous avons suivi pendant les trois dernières années relativement aux aliénés confiés à nos soins par le Gouvernement.

Vers la fin du siècle dernier, un ordre en Conseil fut passé autorisant l'appropriation d'une somme d'argent pour le soutien des personnes aliénées dans la Province du Bas-Canada—Ces aliénés furent confiés aux soins de différentes communautés de Dames Religieuses, dans les Districts de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, à la dépense annuelle, par le Gouvernement de £32 10s. ou à peu près, pour chaque patient.

A cette époque, en Europe comme ailleurs, les personnes aliénées n'étaient renfermées que parce qu'elles étaient incontrôlables, ou dangereuses au public, ou à elles-mêmes—Aucun moyen n'était employé pour leur faire retrouver leur raison perdue. Enfermées dans des cellules séparées, toute communication avec le monde extérieur ou entre elles, leur était interdite, et livrées à l'action de leur imagination désordonnée, leurs facultés, d'après une loi constante de la nature, devenaient émoussées ou perdues faute d'être cultivées, puis elles tombaient dans un état d'exaltation délirante, déchiraient leurs vêtements, prenaient des habitudes de malpropreté dégoûtante, et finissaient par tomber dans un état de démence ou d'imbécillité. On aurait pu inscrire avec vérité au dessus des Portiques de ces réceptacles, les lignes mémorables du Dante : " O Voi che intrate, lasciate la speranza."

La défecuosité générale de ces réceptacles, l'état nécessairement malpropre des loges, leur manque de ventilation suffisante, leur humidité et le traitement général que recevaient les malheureux qui y étaient détenus, ont fait le sujet de vives et de fréquentes réclamations de la part des Grands Jurés à différents temps. Nous devons dire cependant que les Dames Religieuses ont désiré d'être déchargées de leur responsabilité, et ont souvent signalé la défecuosité des loges et la nécessité d'améliorer la condition des aliénés sous leurs soins.

Sir Charles Metcalfe prit les rênes du Gouvernement du Canada en 1843, et dans sa première adresse, à l'ouverture de la session, il exposa avec instance la nécessité d'un meilleur système de traitement pour les aliénés. Pendant la session, l'Honble. T. C. Aylwin donna avis de son intention d'introduire un Bill pour pourvoir aux soins et au traitement des aliénés, mais vu la multiplicité d'autres affaires, la session se passa sans pouvoir mettre son projet à exécution.

Pendant la vacance, le Gouvernement fit visiter les différentes maisons où étaient détenus les aliénés, et fit faire des estimés de ce que coûterait leur transport à la campagne, leur soutien, y compris les soins et le traitement médical.

A la session suivante de la Législature le Gouvernement dirigea de nouveau l'attention de la Chambre au sujet des Asiles

pour les aliénés, mais la session fut si courte qu'elle se passa sans pouvoir s'en occuper.

Sur une très-forte représentation par les Grands-Jurés, dans l'été de 1845, Son Excellence ayant fait un arrangement avec les soussignés, ordonna que les aliénés, alors séquestrés et à la charge du Gouvernement, dans les Districts de Québec et des Trois-Rivières, fussent transportés dans un établissement temporaire, préparé à Beauport, près de Québec; et ils y furent transférés le 16 de Septembre de la même année.

A cette époque, les aliénés du District de Montréal, à la charge du Gouvernement, étaient détenus dans la Prison de ce District; bâtisse qui, sous presque tous les rapports, ne répondait pas aux besoins d'un Asile pour les aliénés. Entourée d'habitations, la Prison n'avait aucun terrain sur lequel les malades pussent être employés et distraits, les cours mêmes étaient trop limités pour leur procurer de l'exercice, et d'ailleurs l'usage plus légitime de la bâtisse étant requis pour les besoins du District. En conséquence, le Gouverneur ordonna que ces aliénés, aussi, fussent transportés à l'Asile Temporaire à Beauport.

Cet Asile Temporaire était situé à deux milles et demi de Québec et avait été loué, pour cet objet, du Col. Gogy, M. P. P.

La propriété avait une étendue de près de deux cents arpents sur laquelle se trouvaient l'ancien Manoir et une très grande bâtisse en pierre constituant les dépendances de celui-ci. Les bâtiments regardant le levant, étaient entourés de terrains accidentés suffisamment ombragés par de beaux arbres, et avec une vue magnifique de la ville et du port de Québec.

La grande bâtisse était susceptible d'être préparée de manière à y loger 120 patients avec les gardiens nécessaires. Les arrangements, pour la réception de 100 malades, furent complétés le 10 de Septembre. Les appartements consistaient, en un réfectoire en commun de 40 sur 24 pieds. Un corridor pour les hommes 10S sur 12, ayant d'un côté, plusieurs chambres à coucher contenant en tout 40 lits, et au-dessus, un grand dortoir contenant 24 lits. Les femmes occupaient une extrémité formant une aile à la bâtisse. Elles avaient à leur usage une salle de 36 sur 18, un autre appartement pour y travailler de 40 sur 20, et cinq chambres à coucher contenant 40 lits. Plusieurs des femmes capables de coudre, ou disposées à s'employer autrement, furent logées dans le manoir qui occupait le Surintendant et son épouse.

Le 15 de Septembre 1846 les aliénés, aux soins des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, furent amenés à l'Asile à Beauport. Les soussignés éprouvèrent un vif intérêt dans le transport de ces infortunés. Un d'eux avait été enfermé au-delà de 28 ans, plusieurs au-delà de 20 ans, et les autres, pendant un laps de temps plus ou moins court. Pendant tout ce temps ils avaient été séquestrés dans des loges séparées, dans une bâtisse à un étage de peu de hauteur, entourée d'une forte clôture en cèdre de 12 pieds. Jamais on ne leur avait permis de sortir de la bâtisse, et la plupart avaient été constamment tenus dans leurs loges. Rarement voyaient-ils quelque personne, à moins que ce ne fût la visite périodique des Grands Jurés et les personnes chargées de satisfaire à leurs besoins les plus pressants.

La plupart de ces malades avaient des habitudes de malpropreté dégoûtante; plusieurs étaient considérés dangereux, et les autres étaient tombés dans un état d'imbécillité ou de démence.

Ils furent transportés dans des voitures à quatre roues et dans des Cabés. Loin d'offrir aucune résistance, ils furent charmés de la promenade, et la vue de la ville, du fleuve, des arbres et des passants, parut leur procurer les émotions les plus agréables. A leur arrivée à l'Asile à Beauport, on les plaça tous ensemble à la table pour déjeuner. C'était un spectacle des plus intéressants, que d'être témoin de leur bonne conduite, d'écouter leurs actions, d'entendre leurs conversations entre eux, et de remarquer l'étonnement que leur causait tout ce qui les environnait. Dans un moment

tout ce qui avait quelque trace de férocité, de turbulence et de vacarme avait disparu. Ils se trouvaient de nouveau dans le monde, traités comme des êtres raisonnables, et ils s'efforçaient de le mériter. Un d'eux, homme de talents et de quelque éducation dont l'intellect, quoique morcelé, ne laissait pas d'alimenter encore un souvenir vivace d'une réclusion de 28 années, errait d'une fenêtre à l'autre. Il regarda Québec et reconnut une ville; il reconnut les vaisseaux et les chaloupes sur le fleuve et dans la baie, mais ne put comprendre ce qu'étaient les Bateaux à Vapeur. Avant de quitter l'Hôpital Général, les Religieuses l'avaient très-bien vêtu, et lui avaient donné une paire de souliers. Il dit qu'il avait été bien long-temps enfermé, et qu'il n'avait pas vu de cuir depuis dix-neuf ans. Un autre homme qui avait été dans les loges depuis 20 ans, d'une disposition turbulente, demanda un balai, se prit à balayer et insista à ce que les autres s'occupassent aussi. Il ajouta : tous ces gens sont des fous, et si vous voulez me donner un bâton de constable, vous verrez comme je les menerai et les ferai travailler."

Quand les malades eurent recouvré suffisamment leurs forces, ils furent induits à s'occuper de la manière qui leur était agréable ou conforme à leurs anciennes habitudes. Quelques uns travaillèrent dans le jardin, d'autres préférèrent scier et fendre du bois, etc. On fit sortir les femmes tous les jours et plusieurs d'elles s'amusaient à cœcler dans le jardin. On s'aperçut, bientôt, des bons effets de ce système. Leur santé s'améliora, et ils parurent prendre de la gaieté et du contentement. Ils reprirent plus de forces, mangèrent et dormirent mieux. Quelques uns furent ramenés à la raison. Un d'eux qui avait été enfermé dans les loges de l'Hôpital Général pendant plusieurs années, après 13 mois de séjour à l'Asile à Beauport fut guéri et rendu à sa famille et à la société. Une fille qui avait aussi été enfermée pendant plusieurs années, se rétablit après 14 mois de séjour à l'Asile et s'engagea comme institutrice, à la campagne. L'état des autres malades généralement, quoique amélioré, laissait peu d'espoir de guérison. Le dérangement cérébral était devenu chronique ou organique; leurs pouvoirs ou facultés intellectuelles avaient été tellement affaiblis par une inaction prolongée qu'on avait perdu tout espoir raisonnable de les rendre à la société ou à leurs familles. Nous sommes heureux cependant de pouvoir dire que de tous les malades transférés de l'Hôpital Général à l'Asile à Beauport, un seul a nécessité des moyens de répression momentanée.

Le 25 Septembre 1845, les aliénés au nombre de 52, furent transférés de la Prison de Montréal à l'Asile à Beauport. Pris collectivement, ils étaient plus violents et destructifs que ceux des autres Districts. Ils offraient, néanmoins, plus de chances de guérison et leur intellect avait été moins affaibli par une longue réclusion.

Le 5 Octobre, les aliénés, au nombre de sept, sous les soins des Dames Religieuses à Trois-Rivières, furent conduits à Québec. Leur condition était bien plus déplorable que celle des autres patients reçus de Montréal et de l'Hôpital Général de Québec. Ils arrivèrent enchaînés et les menottes aux mains; leurs gardiens nous informèrent que quelques uns avaient été mis en liberté, ils manifestaient une disposition à mordre lorsqu'on les approchait. Plus tard, toute marque de violence et d'emportement fit place à une conduite docile et inoffensive.

Un de ces patients, Canadien d'origine et d'une constitution athlétique, fut signalé comme très-violent et très-dangereux. Son gardien s'opposa de toutes ses forces, à ce qu'on le mit en liberté. Ceci fut fait cependant à bord du Bateau à Vapeur. Il fut ensuite conduit à un Cabé qu'il monta sans offrir de résistance. On ne put tirer aucun renseignement de lui quant à ce qui le concernait, mais il répondait au nom de Jacques. Il avait été trouvé dans les bois, sur les bords de la rivière St. Maurice, ayant les pieds gelés et avait été confiné

dans les cellules à Trois-Rivières pendant une période de plusieurs années. Quelques jours après son arrivée à Beauport, il s'empara des mains d'un homme, alors occupé à scier du bois, d'une scie dont il se servit avec dextérité pendant plusieurs heures, sans relâche, paraissant jouir de cet exercice. Quand il n'était pas ainsi occupé, il employait ses moments à la pêche. Pendant des heures entières—on le voyait se servir d'une ligne imaginaire, tantôt la jetant à distance, tantôt pêchant à ses pieds. Cette réminiscence du passé sans doute, semblait faire ses délices. Il était tout à fait doux et inoffensif. Il est mort le 7 mars 1845, d'une maladie de la poitrine. Peu de temps après sa mort, un frère et son fils à sa recherche, vinrent des environs de Montréal. Leur attention avait été attirée par un avis publié dans les Papiers-Nouvelles : "Qu'un aliéné, qui ne pouvait donner aucune information le concernant, avait été trouvé errant dans une des Paroisses en bas de Québec et avait été envoyé à l'Asile à Beauport." Ses amis nous informèrent qu'il s'était soustrait à leur surveillance, plusieurs années auparavant, et que n'ayant pu le trouver, ils avaient conclu qu'il était péri dans les bois.

Le 5 Octobre 1845, le nombre total des patients dans l'Asile se montait à 82. Depuis ce temps le nombre s'est graduellement accru et des appartements additionnels ont été successivement préparés, tant pour subvenir à cette augmentation que pour pourvoir à une séparation plus complète et à une classification plus judicieuse.

Ce fut le 1er Octobre 1848, qu'expira l'engagement pris par les soussignés envers le Gouvernement, pour les soins, le traitement moral et médical, et le soutien des aliénés des différents Districts du Canada-Est, et ils saisirent l'occasion d'un nouvel arrangement pour une période ultérieure, de soumettre aux Commissaires un rapport de ce qu'ils se sont efforcés de faire pendant les trois dernières années, pour répondre aux intentions bienveillantes du Gouvernement dont le but était d'améliorer la condition des aliénés.

Etat des malades lors de l'admission.

Le 5 octobre, 1845, l'Hospice renfermait 82 malades. De ce nombre, 60 offraient peu ou point d'espoir de guérison. La plupart avaient tellement souffert d'une longue réclusion et d'une répression également prolongée, qu'ils n'offraient plus que des constitutions affaiblies et des intelligences encore plus délabrées. Un d'eux expira 24 heures après son arrivée. Deux autres moururent quinze jours après, et onze dans les douze mois qui suivirent leur admission.

Du 5 Octobre, 1845, au 1er Octobre, 1848, 152 cas ont été admis. La plupart, pendant des années avant leur réception à l'Asile, avaient été soumis à un traitement propre à aggraver leur maladie. Peu de cas récents furent admis; ce ne fut que lorsque leur état ne permit plus à leur familles d'en prendre soin à cause de leurs propensions dangereuses ou de leurs habitudes de malpropreté, qu'ils nous parvinrent. Quelques-uns avaient été confinés dans la prison comme dangereux et y avaient été retenus pendant des mois entiers avant leur admission à l'Hospice. Un très-grand nombre sont arrivés garrottés, chargés de chaînes et meurtris, furieux et sous l'influence d'un délire frénétique, et la santé altérée par leur captivité prolongée; ces cas présentaient presque toutes les variétés de la folie, homicide, furieuse, suicide, mélancolique, religieuse et gaie. Un d'eux fut admis ayant la trachéite-artère divisée, et plusieurs, après différentes tentatives de suicide. Un autre, homme puissant, avait été quelques temps avant son admission lié par des cordes à son lit, et les liens étaient devenus tellement serrés autour de ses poignets, par ses efforts frénétiques pour se mettre en liberté, qu'il avait occasionné la perte de ses deux mains par la gangrène.

Nous sommes convaincus, par nos observations et notre expérience que les trois quarts des cas incurables maintenant dans l'Asile, ne le sont que tant qu'un traitement convenable dans un Hospice, au début de leur maladie. Rien n'est plus certain chez nous, que le fait qu'au début de la folie, le

temps perdu dans le traitement de cette infirmité est rarement retrouvé. Au nombre de ceux admis pendant les trois dernières années, 43 se sont trouvés être des cas récents. Parmi ceux-ci, 21 ont été rendus à leurs familles et 2 seulement ont récidivé. On voit par ce qui précède que c'est un objet d'économie, à part les considérations d'humanité, que de procurer aux aliénés un traitement prompt et efficace à l'invasion de la maladie.

Des Aliments.

L'Agitation continuelle des aliénés, et l'exaltation de leurs forces musculaires pendant leurs actes d'extravagance ou de fureur dans les premiers temps de leur infirmité expliquent l'état d'épuisement et de maladie dans lequel les patients ont été admis dans l'Hospice et le besoin impérieux qu'ils éprouvent d'une nourriture saine et abondante. Celle-ci consiste donc, en grande partie, de substances animales, avec des végétaux, pain, lait, etc. Ci-suit la table des diètes de l'Asile pour les différents jours de la semaine.

Dîner.

LUNDI.—Trois quarterons de viande, soupe et légumes.
MARDI.—Trois quarterons de viande, légumes et quatre onces *suet dumpling*.
MERCREDI.—Trois quarterons de viande, soupe et légumes.
JEUDI.—Trois quarterons de viande, et légumes en haricot.
VENDREDI.—Poisson, légumes et soupe maigre.
SAMEDI.—Trois quarterons de viande, soupe et légumes.
DIMANCHE.—Trois quarterons de viande, légumes et *suet dumpling*.

Déjeuner.

Une chopine de gruaux au lait et une demie livre de pain.

Souper.

Trois demiards de thé, une demie livre de pain et un demi once de beurre ou deux onces de fromage.
Du reste, le Surintendant accorde, à discrétion, une augmentation de diète, tel que fromage, etc, aux patients occupés à quelque ouvrage du dehors.

La viande consiste principalement de bœuf et de mouton, et quelques fois de porc. Les légumes, à part ceux du jardin potager, consistent en pois, blé d'inde, riz.

Environ 12 des convalescents les plus tranquilles de parmi les hommes, prennent leurs repas dans une chambre qui leur est appropriée. Environ 80 patients, hommes et femmes, prennent les leurs, en commun dans le grand réfectoire. Ils sont servis par leurs gardiens respectifs présidés par le Surintendant et la Surintendante. Les autres malades, hommes et femmes, dont les habitudes sont de nature à empêcher toute relation avec les précédents, prennent leurs repas dans leurs salles respectives.

Moyens de Répression.

En se chargeant d'un devoir si gros de responsabilité, les soussignés, Directeurs de l'Asile des aliénés à Beauport, se prévalurent de toutes les informations qu'ils purent se procurer d'institutions semblables, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

Le résultat de leurs recherches fut de les convaincre que la plus grande somme de bien ne pouvait être effectuée que par un système constant de conciliation et de douceur. Nous avons trouvé que ce système mis à exécution par des serviteurs intelligents et actifs, avait été suivi des plus heureux effets.

Le premier moyen employé fut un fauteuil construit de manière à emprisonner les bras, mais qui fut bien vite abandonné pour faire place à une ceinture en cuir, avec des bracelets ou des mitaines tenant à cette même ceinture par des anneaux mobiles. Ceci a été le seul appareil de répression mis en usage dans l'Asile pendant plus de deux ans.

Il permit au patient de prendre un libre exercice, soit à l'intérieur de l'Asile, soit au dehors, et le rend impuissant à faire du mal aux autres ou à lui-même. Ce moyen, même, est rarement employé.

Son usage a été, en grande partie, supprimé par un surcroît d'habileté et d'attention de la part des gardiens; et ces qualités dans ces serviteurs ont, d'un autre côté

(*) La somme allouée pour le soutien de chaque malade, était quarante sous par jour. Il y avait, en outre, de temps à autres, une appropriation pour représentations, &c.

pris un plus grand développement par l'abandon de tout appareil de répression.

On a eu recours, quelquefois, quoique très rarement, à la réclusion, comme moyen de répression, et cela, seulement, pendant un temps bien court et durant un paroxysme. Nous avons raison de croire ce moyen nuisible à la santé du patient, et il ne doit être sanctionné que par une impérieuse nécessité.

La répression, par le moyen de la ceinture et des bracelets et de la réclusion, n'est permise que par l'ordre et sous la surveillance immédiate du médecin résident, ou surintendant. L'expulsion est la punition immédiate de toute violence, d'un langage injurieux ou de menaces de la part des gardiens envers les malades, et nous sommes heureux de pouvoir ajouter que, pendant les trois dernières années, deux exemples, seulement, de semblables délits sont parvenus à notre connaissance.

Occupation et Travaux manuels.

Parmi les moyens les plus utiles et les plus efficaces à la tranquillité des insensés, et les plus propres à faire abandonner tous moyens de restriction, il n'en est pas de plus avantageux que l'exercice et le travail. Toutes les fois que nous avons pu induire un malade à s'occuper à quelque travail dehors, nous avons remarqué une amélioration immédiate et prononcée. Un travail constant change la chaîne vicieuse des idées, fixe les facultés de l'entendement en leur donnant de l'exercice, entretient seul l'ordre dans un rassemblement d'aliénés, et dispense d'une foule de règles minutieuses pour maintenir la discipline à l'intérieur. Il augmente, en outre, la force musculaire, active leur appétit, augmente les forces digestives et leur fait retrouver le soir, dans leur Asyle, le calme et un sommeil tranquille. Nous considérons l'exercice et le travail d'un immense avantage à l'aliéné, soit que son infirmité soit récente et curable, soit qu'elle soit chronique et sans espoir.

De tous les différents genres d'occupation, les travaux champêtres sont les plus salutaires, les plus conformes aux goûts des patients et ceux qui leur sont les plus utiles. Comme service, le travail des aliénés est sans valeur. Il ne compense pas, certainement, pour le nombre des gardiens nécessaires à leur surveillance. Nous ne pouvons compter sur le travail de l'aliéné. Son cerveau est malade; et cette infirmité affaiblit, plus ou moins, ses pouvoirs musculaires, le rend incertain, frivole et inconstant. Fréquemment, au commencement de notre engagement, et lorsque les gardiens n'entraient pas encore dans les motifs qui nous engageaient à induire les malades à s'occuper dans le jardin ou dans les champs, nous les avons entendus nous dire: "Il serait beaucoup plus avantageux de tenir les malades dans la maison, nous pourrions faire beaucoup plus d'ouvrage seuls, et nous passons tout notre temps à les surveiller."

Nous avons éprouvé des difficultés considérables à trouver des moyens convenables d'occupation pour les patients, pendant nos longs hivers. Nous avons cherché à les engager à s'occuper à une excellente carrière qui se trouve sur les lieux, mais nous nous sommes aperçus qu'il n'était pas prudent de leur permettre de se servir d'outils en fer, par une température aussi basse que celle qui se fait sentir en hiver. Même en été, ce genre de travail n'était pas conforme à leurs habitudes, il répugnait à leurs goûts et nécessitait, en outre, un emploi de forces physiques dont ils étaient incapables. Pendant les jours orageux, quelques uns des patients s'occupent à faire de l'étoffe et semblent se complaire à cet exercice. Quand le temps le permet, ceux qu'on peut induire à s'occuper de la sorte, sont employés à scier et fendre du bois et à enlever de la neige et à la transporter, sur de légers traîneaux, à quelque distance de l'Hospice. Ils saluent, avec bonheur le retour du printemps qui doit leur procurer les jouissances qu'ils goûtent aux travaux champêtres.

Pratiques Religieuses.

En décembre 1845, Sa Grandeur l'Évêque Anglican de Montréal offrit obligamment de célébrer le service Divin dans l'Asyle. Une trentaine de patients y assistèrent; écoutèrent avec attention une courte allocution, et se conduisirent avec bienséance. La difficulté de se procurer un ministre, pendant cette saison, nécessita des interruptions dans la célébration du Service Divin. Dans l'été de 1846, nous obtinmes de l'église Wesleyenne les services d'un prédicant laïque, qui n'a depuis lors, cessé de remplir scrupuleusement les devoirs de sa charge. Aujourd'hui, à peu près 60 patients assistent au service tous les Dimanches, dans la matinée. Ce service consiste en chants, prières et en une courte allocution. Les patients se joignent au chœur et le plus parfait décorum régnait tout le temps. Le monsieur qui officie est convaincu des bons effets qui suivent ces pratiques religieuses. Il ajoute, que c'est avec anxiété qu'on attend sa visite du dimanche et qu'elle cause un désappointement général, si elle n'a pas lieu; que les observations du dimanche font revivre, dans les patients, des idées de dévotion qui semblaient assoupies depuis des années. Il dit, en outre, que leur maintien pourrait soutenir le parallèle avec bien des congrégations de personnes intelligentes. Sans exprimer une opinion sur les effets spirituels

de ces pratiques religieuses, et de leurs impressions durables dans l'esprit des malades; nous sommes convaincus qu'elles sont très-importantes comme moyens curatifs; elles peuvent dominer les idées trop absolues des malades, fixer leur versatilité, et leur inspirer une sage défiance contre leur propres illusions. Plusieurs de ces patients, turbulents et indisciplinés dans les salles, deviennent, tout à coup, et demeurent pendant le service, silencieux, attentifs et respectueux. Les souvenirs d'autrefois, les coutumes et les sensations du passé revivent et un avantage marqué en est le résultat.

Les patients qui appartiennent à la religion catholique, qui peuvent le faire, assistent au service Divin dans l'église de la paroisse. Ils y sont toujours accompagnés par quelques gardiens. On n'a pas encore eu à se plaindre de bruit ou de conduite inconvenante de leur part dans l'église. Ils ont en outre l'avantage d'être sous la direction spirituelle de M. l'Abbé Bernard curé de la paroisse qui visite l'Asyle très-fréquemment et qui le fait régulièrement dans le cas de maladies dangereuses.

Amusements.

Il nous a toujours été difficile de créer des moyens d'amusements pour les aliénés. Les salles d'un Hospice sont toujours monotones, et offrent peu d'objets de récréation; cette monotonie est encore rendue plus sensible par la longueur et la sévérité de nos hivers et la mauvaise santé d'un très grand nombre leur interdit tout amusement au dehors.

Toutes les fois que le temps le permet, les convalescents de la salle du nord prennent de l'exercice hors de l'institution; à l'intérieur ils s'amuse à jouer aux dames au *Buckgammon* à la lecture des journaux, de livres provenant de la Bibliothèque de Québec, à laquelle nous souscrivons pour cette fin.

Pendant le jour, et lorsque le temps est beau, environ 30 patients de parmi les hommes, s'emploient à différentes occupations du dehors, dans la soirée tous, hommes et femmes, s'amuse à la danse qu'ils aiment passionnément. La danse, comme amusement et récréation, nous a toujours paru convenir admirablement aux aliénés; elle distrait leur imagination extravagante, change la chaîne vicieuse des idées sans les exciter, et oblige un grand nombre à prendre un exercice qu'ils refusent par tout autre moyen.

Dans un grand nombre de cas nous nous sommes aperçus que la musique et la danse étaient d'un grand avantage comme moyen curatif. Dans un cas, en particulier, elles firent sortir un patient d'un état de mélancolie la plus sombre, en donnant un essor à ses facultés intellectuelles, qui fut couronné par une guérison complète. Dans un autre cas, elles changèrent une mélancolie profonde, avec disposition au suicide, en un état de gaieté et de contentement qui promet un résultat satisfaisant. N'importe l'opinion qu'on peut se former de la danse dans le monde, elle n'en est pas moins chez les aliénés, une source d'amusement honnête et légitime.

Admissions, décharges et décès.

Le nombre total de patients admis dans l'Asyle jusqu'au 1er octobre, 1848, a été:—

Hommes,	122
Femmes,	112—234
De ceux-ci ont été déchargés.	
Guéris—Hommes,	16
Femmes,	14—30
Dans un état amélioré.	
Hommes,	7
Femmes,	5—12
Sans amélioration.—Hommes,	6
Femmes,	6—12
Décédés.—Hommes,	24
Femmes,	26—50
Total déchargés ou décédés,	104
Restant le 1er octobre, 1848.	
Hommes,	70
Femmes,	60—130
	234

Depuis le 5 octobre, 1845, au 1er octobre, 1848, il a été admis dans l'Asyle quarante trois cas, dont la durée avait été moins d'une année.—De ce nombre ont été déchargés:

Guéris—Hommes,	9
Femmes,	12—21
Dans un état amélioré,	2—2
Sans amélioration,	2—2
Décédés,	1—1
Restant le 1er octobre, 1848,	17
Total—	43

Des dix-sept cas récents maintenant dans l'Asyle, plusieurs sont déjà mieux et laissent la perspective de guérison complète. (*)

On voit par le rapport tabulaire ci-dessus que des 234 cas admis pendant les trois dernières années, 109 étaient des cas chez qui la maladie avait longtemps existé et qui conséquemment, n'offraient que de faibles chances de guérison. On doit s'attendre que la majeure partie des cas qui seront admis d'ici à quelque temps, à venir, seront, aussi, des sujets depuis

* Le médecin résident, le Dr. Von Mlanl, avait préparé beaucoup de matières et statistiques concernant l'Asyle, dont il a malheureusement perdu les notes lors de l'incendie près de chez lui. Il nous a adressé un rapport que nous annexons au nôtre, comme appendice.

longtemps affectés, et qui comme on doit le supposer, laisseront peu d'espoir de les guérir.

Les parents et amis de ces infortunés éprouvaient naturellement, une répugnance très grande à ensevelir des personnes qui leur étaient chères dans des réceptacles tels qu'ils existaient autrefois. Le nom d'Hospice réveillait encore le souvenir de cellules obscures, de transports furieux, de chaînes, de paille humide, de malpropre dégoûtante, et de nudité. Il s'écoulera encore bien du temps avant que les familles de ces infortunés, en Canada, se décident à les envoyer à un asile, dans l'unique but de guérir ou; avant qu'elles aient la pleine conviction qu'ils trouveront dans ces institutions, autant d'attention, de propreté, d'ordre et de subordination qu'en aucun autre Hôpital où l'on traite d'autres genres de maladies.

La paix, l'harmonie et la subordination ont prévalu dans l'établissement depuis qu'il est érigé.

Quoi qu'on n'ait eu recours à la réclusion que pendant un paroxysme, et que la ceinture et les bracelets, comme moyen de répression, n'aient été que rarement employés, nous devons faire observer qu'aucun accident grave, en aucun temps, n'a été occasionné par un malade sur un autre. Nous attribuons ces heureux résultats, grâce à la vigilance et à la bonne direction du Surintendant, M. Wakeham, et à l'activité, à la bonne conduite et à la fidélité d'un corps de gardiens expérimentés.

Quoique la bâtisse maintenant occupée comme Asyle, fût ce qu'on put trouver de mieux dans le temps, elle ne répond pas néanmoins, aux besoins d'une institution de ce genre et n'a pas été bâtie pour cet objet. Elle ne nous permet point de réaliser nos désirs et nos intentions, en effectuant une séparation et classification complète des patients; et vu l'augmentation dans le nombre des admissions, nous avons été contraints d'en transférer plusieurs à une bâtisse sur la propriété de feu M. le Juge De Bonne.

Ces considérations, après un arrangement pris avec le Gouvernement pour une période ultérieure de sept années, nous ont décidé à ériger un Hospice, dont les dimensions et la distribution comprendront tout ce qui sera nécessaire aux soins, au confort et à la guérison de personnes affectées de maladies mentales.

Les contrats pour l'érection de cet Hospice, sur le plan ci-annexé, sont déjà dressés et nous avons l'espoir d'y pouvoir transférer, au mois Septembre prochain, les patients que renferme l'Asyle actuel à Beauport.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans vous exprimer combien nous vous sommes redevables pour la co-opération et l'assistance que vous avez constamment prêtées, comme commissaires, et qui nous ont valu, en partie, le succès qui a suivi nos efforts pour améliorer l'état des patients confiés à nos soins.

J. DOUGLAS,
J. MORRIS,
C. FREMONT.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Mardi, 30 janvier 1849.

Vingt-quatre pétitions sont présentées et mises sur la table.

La chambre se rend auprès du gouverneur, dans la salle du conseil législatif, où son excellence donne au nom de sa majesté la sanction royale au bill suivant:— "Acte pour amender et étendre certaines dispositions d'un acte pour faciliter le partage des terres, tenemens et héritages en certains cas dans le Bas-Canada.

Pétitions renvoyées à des comités:— Du Rév. Messire St. Germain, curé de la paroisse St. Laurent—des sœurs de Ste. Croix à St. Laurent—de Thomas C. Lee et autres, de Québec—de Louis Comte, de Montréal—de V. P. W. Dorion et autres—et de John Clark et autres, de Montréal et les lieux voisins.

M. De Witt, du comité permanent sur les contingents, fait rapport que, dans l'opinion du comité, toutes les lettres, correspondances et papier transmis par les membres et dont les frais de port doivent être portés au compte des contingents de cette chambre, doivent passer par le bureau de la dite chambre—adopté sur division.

Un message est reçu du conseil législatif, qui annonce l'adoption d'une adresse à sa majesté au sujet des lois de navigation, et accompagné d'une adresse à son excellence, le priant de la transmettre, et demande le concours de l'Assemblée.

Un bill intitulé, "Acte d'amitié pleine et entière gracieusement accordé par sa majesté la Reine," est reçu du conseil, lu et passé.

Sur motion de l'Hon. M. Hincks, l'adresse à son excellence, rédigée par le conseil, est adoptée, et un message est envoyé au conseil pour l'en informer.

M. Chauveau introduit un bill pour incorporer la société St. George de Québec; seconde lecture, lundi prochain.

M. Méthot fait un rapport favorable sur la pétition de John Gordon et autres, et présente un bill pour incorporer la com-

pagne d'entrepôt de Québec; seconde lecture, 9 février.

Sur motion de M. Christie, la réponse à une adresse pour les documents relatifs à la compagnie des pêches et des mines de charbon de Gaspé est renvoyée.

M. Jobin introduit un bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada; seconde lecture, lundi prochain.

Et aussi, un bill pour autoriser jusqu'à un certain point la saisie des salaires officiels pour le paiement de dettes; seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. Merritt, la chambre se forme en comité pour s'enquérir sur la convenance d'admettre libre de droits, certains articles provenant ou produits des Etats-Unis, en Canada, lorsque les mêmes articles provenant ou produits du Canada seront admis aux mêmes termes sur les marchés des Etats-Unis. Le comité siégera encore demain.

Sur motion de M. Boutillier, il est ordonné que les greffiers de cours de circuit dans le Bas-Canada soumettent devant cette chambre, sous le plus court délai possible, un extrait des entrées dans leurs cours, indiquant: 1o. le nombre des actions intentées; 2o. le nombre des affaires décidées; 3o. le nombre des affaires au-dessous de £6, 5s.; et 4o. le montant des honoraires accordés aux huissiers, greffiers et avocats, durant l'année 1847.

Sur motion de M. John Scott, un comité est nommé pour s'enquérir sur l'état du commerce de bois, les causes de sa dépression actuelle,—la nécessité de protéger les forêts contre une destruction inutile, et sur toutes autres matières qui peuvent affecter les intérêts du commerce de bois en cette province.

Sur motion de M. Christie, les entrées dans les journaux du 7 juillet, 1847, au sujet de la pétition de Hilaire Nadeau et autres, des Isles de la Magdeleine, se plaignant de l'imprévoyance avec laquelle la couronne a concédé ces terres à feu l'Amiral sir Isaac Collins, chev., sont lues et renvoyées à un comité.

Un message est reçu du conseil législatif, informant la chambre que son excellence a fixé le jour de demain à midi pour recevoir les adresses des deux chambres sur les lois de navigation. (Les conseillers exécutifs des deux chambres présenteront l'adresse.)

L'Hon. M. Baldwin remet à M. l'orateur le message suivant:

ELGIN ET KINCARDINE.

Le gouverneur-général transmet pour l'information de l'Assemblée législative, copies des dépêches reçues du secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, énumérées par la cédule ci-annexée.

MAISON DU GOUVERNEMENT, }
30 janvier 1849.

CÉDULE.

Le comte Grey à lord Elgin.

No. 166, 11 février, 1848—L'acte des douanes sanctionné par la reine, avec une lettre de la trésorerie et de la chambre du commerce à cet égard.

No. 167, 11 février 1848—Do, avec une remontrance de la part de certains fondateurs.

No. 175, 6 mars, 1848—Do, avec une remontrance de certains marchands de Glasgow.

No. 186, 31 mars, 1848—Do, les vues du gouvernement de sa majesté.

No. 252, 7 juillet, 1848—Concernant l'acte du Canada pour étendre la propriété littéraire aux personnes qui résident dans le royaume-uni.

No. 299, 17 novembre, 1848—Le chemin de fer de Québec à Halifax transmettant le rapport des commissaires et désirant connaître les vues de la législature provinciale.

Département militaire, 15 septembre, et 22 décembre, 1848—Sur la nécessité d'exempter de certains droits les articles importés pour le service militaire.

No. 174, 24 février, 1848—Au sujet des actes des chemins de fer de Montréal et Lachine, du St. Laurent et du village de l'Industrie.

No. 202, 20 avril.—Renvoyant un ordre de la reine en conseil, sanctionnant sept bills de chemins de fer réservés en 1847, et désignant les amendemens requis.

No. 266, 29 avril, 1848.—Faisant rapport sur la sanction de certains actes et suggérant des amendemens aux actes qui incorporent les compagnies de Montréal et du lac Echo pour l'exploitation des mines.

No. 231, 15 juin, 1848.—Suggérant des amendemens à l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de l'Ouest.

Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, le message et dépêches sont imprimés.

La chambre prend de nouveau en considération l'affaire de M. Vansittart. Edmond Deedes, et Daniel Gilbert Miller, écuyers, sont appelés et interrogés.

M. M. Vansittart est appelé à la barre et adresse la parole à la chambre.

Sur motion de M. Notman, la considération ultérieure de la dite affaire est renvoyée à lundi prochain.

Les ordres du jour sont remis à demain. A dix heures du soir, la séance est levée.

Mardi, 31 janvier 1849.

Cinquante-et-une pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues:

De Andrew MacFarlane et autres, de la cité de Montréal demandant que la loi qui protège le salaire des officiers publics du gouvernement, exécutif contre la saisie, soit amendée de manière à pouvoir permettre aux parties de recouvrer leurs justes créances.

Du Rév. P. Huot et autres, de la paroisse de St. Foy, comtes de Québec et Portneuf, demandant que l'acte 10 et 11 Vict. chap. 7. établissant des autorités municipales dans le Bas-Canada, soit révoqué et que l'acte 8 Vict. chap. 10 soit remis en vigueur en son lieu et place.

De Louis Legendre, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, demandant que les commissaires d'école pour la dite paroisse soient autorisés en loi à poursuivre et recouvrer un certain legs laissé par feu le Rév. Messire Joseph-Marie Jean, de Lotbinière, et pour d'autres fins.

De Eugène l'Ecuyer, de la cité de Québec, notaire public, demandant une aide pour pouvoir publier un ouvrage en loi compilé par lui et intitulé "Petit Guide du Jeune Notaire."

De George O'Kill Stuart, écuyer, et autres, de la cité de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de l'Association du Cimetière Protestant de Québec.

De la Corporation du collège de St. Hyacinthe, demandant une augmentation de l'allocation au soutien du dit collège.

Du Rév. L. Provancher et autres townships, comté de Mégantic, demandant que les dix townships soient formés en une municipalité distincte.

Des Directeurs de l'Académie de Berthier, demandant une aide pour leur permettre d'agrandir la dite académie.

De Jean Baptiste Carrier et autres, de la paroisse St. François du Lac, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a essuyées pendant les troubles de 1837 et 1838.

Des Directeurs de l'Académie de Berthier, demandant une aide pour le soutien de la dite académie.

De S. B. Charland et autres, de la paroisse St. Grégoire, comté de Nicolet, demandant un acte pour ouvrir un certain chemin dans la dite paroisse.

De John Egan et Cie., et autres, demandant la construction d'un dépôt public pour le bois de construction au port de Québec.

De l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant une aide pour lui permettre, de compléter une bâtisse qu'il a commencée pour les fins de l'institution.

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite Institution.

De E. DeBellefeuille et autres, de la cité de Montréal, étudiants en loi, demandant que les étudiants en loi dans le Bas-Canada qui ont gradués dans une université ou collège légalement institué en cette province, ou dans la Grande-Bretagne ou l'Irlande, soient admis à pratiquer cette profession après avoir étudié pendant trois années.

Du révérend J. L. Beaubien et autres, de la paroisse St. Thomas, dans le comté de l'Islet, demandant une allocation pour l'établissement d'une institution pour l'éducation des filles.

De l'honorable Joseph Bourrit, maire, au nom des habitants de la cité de Montréal, demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation ou la modification des lois de navigation.

Du Révérend John Bethune et autres, de Montréal, demandant une aide en faveur de l'institution pour le soulagement de la vue et de l'ouïe à Montréal.

De George Chaperon, de la Baie St. Paul, comté de Saguenay, demandant une allocation pour l'indemniser des pertes et dommages qu'il a soufferts dans l'exécution des devoirs de sa charge comme commissaire nommé pour ouvrir une communication entre les paroisses St. Pierre, St. Paul et St. Joachim.

(A continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 7 FÉVRIER 1849.

Correspondance Parlementaire

de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE III.

Montréal 5 Février.

M. LE RÉDACTEUR, Depuis ma dernière correspondance deux mesures importantes sont venues occuper la chambre: celle de la libre navigation et celle de la réciprocité ou libre échange avec les Etats-Unis. Il n'y a eu qu'une seule voix dans toute

la chambre au sujet de la libre navigation du St. Laurent. L'opposition a bien présenté un amendement aux résolutions de M. l'Inspecteur-Général; mais cet amendement n'allait point à détruire les résolutions, mais bien à y introduire une prière à la mère-patrie de vouloir accorder à ses colonies une protection sur ses marchés.

Dans la discussion sur le sujet, je regrette qu'un membre canadien ait adressé à l'un des représentants pour Québec, le reproche de n'avoir point parlé sur la question. D'abord, on se plaint en général de l'excès contraire; et d'ailleurs, à part ceux qui conviennent la mesure, qu'est-il besoin de tant parler sur une question qui réunit toutes les opinions: ce reproche, propre à déprécier le représentant de Québec dans l'opinion de ses constituants, tendrait à faire croire que ce monsieur néglige les intérêts qui lui sont confiés.

La question de la réciprocité d'échange avec les États-Unis a d'abord divisé la chambre d'une manière notable; c'est-à-dire qu'avant la discussion, les opinions des membres étaient partagées, car la discussion en chambre n'a été que la répétition, pour ainsi dire, des mille et une conversations, à ce sujet. Définitivement, la majorité a décrété que nous devons admettre les produits américains francs de droit à la condition de réciprocité.

En définitive la mesure a été adoptée par une division de 10 à 12 presque tous membres de la campagne et du district de Québec, contre le reste de la chambre. Je ne puis vous en dire plus pour le moment; vous pourrez vous-même apprécier la mesure et analyser les discours des partisans de l'une et l'autre opinion.

Tout à vous. J. C. T.

Elections Municipales.—Les élections municipales de cette cité se sont terminées hier. Comme nous l'avons annoncé lundi, elles ont eu lieu sans contestation dans les quartiers du Palais, St. Pierre et St. Roch. Dans les autres quartiers, il y a eu contestation et M. M. Boxer, pour le quartier St. Louis, N. F. Belleau, pour le quartier St. Jean, et McGuire pour le quartier Champlain l'ont emporté sur leurs concurrents.

en opposition au premier, pour soutenir ce qu'une petite clique aussi impuissante que méprisable appelle le parti des ouvriers. Mais les respectables et intelligents ouvriers du quartier St. Jean, n'ont pas été dupes des manœuvres des susdits personnages, et ils ont prouvé par leurs votes qu'ils connaissent toute l'importance et la responsabilité de leurs devoirs de citoyens en cette occasion; aussi M. Belleau a été élu par une majorité écrasante.

Nous publions aujourd'hui le Rapport des Directeurs de l'Asile des Aliénés à Beauport. Nous sommes persuadés qu'il attirera l'attention de nos lecteurs, par l'intérêt et les informations qu'il contient.

Mr. le Dr. Painchaud continuera, demain soir à sept heures et demie, sa lecture sur le Tabac.

Le discours d'ouverture de la présente session prononcé à 3 heures, fut répandu le même jour par tout le pays, et le lendemain, un journal de New-York le publiait.

On a découvert une mine d'argent fort abondante sur la côte nord du Chili. L'année 1849 sera certainement mémorable pour les chercheurs de trésors.

On lit dans un journal des Etats-Unis " Nous avons appris ce matin un fait qui dépasse tout ce que nous avons lu dans ce genre. On dit qu'un soldat déserteur a découvert un rocher d'or faisant \$30 livres 11 onces et demie (que dites-vous de la fraction?). N'ayant quitté son trésor, il monta la garde à côté, et aux dernières dates, il avait déjà passé 69 jours en sentinelle. Il a offert \$27,000 pour un plat de porc et de haricots, mais on s'est ri de lui, à cause de la mesquinerie de son offre, car tous ceux qui passaient par là allaient vers une contrée où l'or est bien autrement abondant."

On prendra ce fait pour ce qu'on voudra. Messire Godbout, vicaires de la Malbaie, a bien voulu se charger de l'agence de notre journal pour cette localité.

Correspondance.

Messire N. G.—Malbaie.—Lettre reçue; journaux expédiés au nouvel abonné. Nous acceptons avec plaisir vos offres. Journaux expédiés. L. L.—Château-Richer.—Lettre reçue; journaux expédiés au nouvel abonné. Mr. Magloire G.—St. Gervais.—journaux expédiés. Votre abonnement datera du 5 février. Capt. Ls. P.—St. Féréol.—journaux expédiés. Nous ne pourrions pas vous procurer les nos. parus avant le 5 courant. J. B. P.—Château-Richer.—Lettre reçue.—6 mois; journaux expédiés au nouvel abonné. Mr. George P.—do.—6 mois; journaux expédiés. Votre abonnement datera du 5 courant.

ALMANACH METROPOLITAIN de Québec, de 1849.

CONTENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-Ouest, Halifax, Arichat, Charlotte-town, Frédérickton, Terre-neuve, et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les confessions de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec.

ET AUSSI L'épiscopat de France et des Etats-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Crémazie, à celle d'Aug. Côté et Cie., et à l'Archevêché, par M. Ant. Blondeau. On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix 1s 3d. Québec, 22 janvier 1849.

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans la ci-devant Chambre d'Assemblée, mardi le 13 mercredi le 14 et jeudi le 15 du mois de février prochain, ouvert tous les jours depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux orphelins de cette institution et au soutien de l'école des filles sous sa direction. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées.

A VENDRE. 700 Q. QUARTS DE FLEUR examinés supérieurs, Port Hope Mill Brand. W. Hamiton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Soussigné, retenu depuis quelque temps hors de cette ville l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau au no. 1, Rue d'Argillon porte voisine de M. P. Gauvreau, Aichitecte faubourg St. Jean. EUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

John D. Tripp. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'écr. à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Gorters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

JOSEPH LIONAIS. LUTHIER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

BUREAU DU PREF AUX INCENDIES. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetes du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

A LOUER, DU 1 MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Port, Basse-Ville. S'adresser à P. V. BOUCHARD. Québec 17 janvier 1849.

ARCHITECTURE: P. F. Trépanier Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique. Aussi surveille la construction des bâtisses à de conditions raisonnables. Haute-Ville de Québec, 6 novembre, 1848.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR. MAISON DES DILIGENCES DE HONGE ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des parties de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces parties de danse. L'établissement étant conduit par mad. TRUCHET, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hôtel St. Léon, son désir de plaire. Huites constamment en main. J. HOUGH. N. B. Les ordres pour diners, soupes, babs, on goûters, laissés au bureau de diligence de Honge, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate. Québec 12 Janvier 1849.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSOCIATION a établi son Bureau au P. E. du no. de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent.

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures P. M. J. B. A. CHARTIER. Québec, 17 juillet 1848. Secréta

Rue Sous-le-Port, Basse-Ville, QUÉBEC. P. V. BOUCHARD. OFFRE on vente à ses magasins, rue Sous-le-Port, Basse-Ville, un assortiment complet de HAUTES ET BASSES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc. —AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingotes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc. —AUSSI— 600 paires de souliers d'origine unis et brodés. 800 paires de Canotiers, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant. Québec, 20 novembre 1848.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent s'inscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉGINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Mr. Moit est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph

RACINE de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc., A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. M. VÉGINA. Québec, 20 décembre, 1848.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN. ALEX. LAFRANCE. RELIEUR, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

ND la liberté d'offrir ses meilleures récompenses aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il leur a donné comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CHEMIZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 11 Aout 1848.

ACADÉMIE de Berthier. DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Elèves, sous des Cleres de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes: La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments de la syntaxe en ces deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., etc.; géographiques, la géométrie, la trigonométrie sphérique, le dessin linéaire, la tenue des livres; tout dans les deux langues. L'exiguité du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de branches d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province.

CONDITIONS: Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie. PROFESSEURS: A. Fayard, cathéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, cathéchistes mineurs. J. Vadeboncoeur, J. Gardener, professeur d'Anglais. Enseignement 2s. 6d. N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du révé. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 5 novembre 1848.

AVIS. MOUNT EAGLE TRIPOLI. A vendre par le Soussigné: L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, le fer, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches les souillures, et reproduit le lustre magnifique durable du métal neut.

—AUSSI— 50 boîtes de fer blanc L. C. charcoal. 50 do toile. James Forster. Rue St. Jean en face du général Wol. Québec 18 oct. 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE. DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblir ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme MÉDICINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER. LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR. La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrins, le Sang qui se porte à la tête, les Nœuds Froids, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéris et peuvent se guérir. Si n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les pommions et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé. SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on appren-

La Compagnie de GRAEFENBERG. La Compagnie de Graefenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000. Ses directeurs et ses officiers sont des messieurs qui par leur position commerciale, sociale ou professionnelle, peuvent donner de la respectabilité à ses affaires. On peut avoir la plus entière confiance dans les médecins qui portent les armes de la compagnie; et partout où se rencontre un dépôt ou une branche de Graefenberg le public peut obtenir les meilleurs remèdes. Dans toutes les localités où il n'y a pas de branche les habitants devraient prendre des mesures immédiates pour qu'il y en soit établi. La compagnie possède dans ses nombreux bureaux. DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et attestés par le Révérend N. Romg, D. D., T. Hall Esq. (rédacteur du Commercial Advertiser de New-York) et son honneur W. V. Brady, ci-devant Maire de la cité de New-York. D'BAERTON, Secrétaire. Bureau de la Compagnie de Graefenberg, Broadway, No 53 New-York, juin 1849.

LES MEDICINES DE GRAEFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés. On n'a pu beaucoup de discrédit sur les médecines brevetées en leur attribuant des propriétés curatives universelles. Il faut être non seulement soigné mais encore impudenc pour répandre une pareille doctrine chez un public intelligent. Elle est contraire aux premiers principes du sens commun. La série des médecines de Graefenberg commencent par les PILLULES VEGETALES DE Graefenberg.

Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pilules: L'As-hème, Les Maladies Biliennes, Les Clous, Les Insultes—action déficiente Les maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux—pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consomption dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Oreilles, Les Erysipèles, L'Épilepsie, Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Vers, Les Gripes, Les brûlements de cœur, Le mal de tête, L'hystérie, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les saignements mensuels, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre, le vomissement, l'intermittente ou continue, Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

PRIX TRENTE SOUS LA BOITE. VENTRIQUE DE SANTE DE GRAEFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE. A arrangé avec soin et élégance par la compagnie de Graefenberg et tiré d'une qualité de plantes aromatiques, PURIFIANTES, AFROUSIANTES, SÈCHES DE TONIQUES, de racines, d'herbes et d'épices recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique.—Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANACHE DES ENFANTS. Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections de l'estomac et des intestins elle est infailible. Prise en petites doses de temps à autre elle évite la maladie dans tous les climats. Elle n'a besoin qu'être essayée pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'ouest, du sud-ouest et des tropiques est regardé comme inestimable. Il n'y a pas devant le public une autre remède aussi sûr pour se fier pour les maladies des enfants. Elle contient un vide, et toutes les mères en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA MOTION DE GRAEFENBERG POUR LES YEUX. Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opéré des cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, la faiblesse ou obscurcissement de la vue les larmes involontaires, les matières étrangères dans les yeux, etc., etc. Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instructions.

La Salsepareille de Graefenberg. Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué au moyen duquel toutes les propriétés délétères de la salsepareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre les autres préparations de salsepareille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsepareille de Graefenberg en vaut dix des autres et est par conséquent dix fois meilleur marché. PRIX \$1 LA BOUTEILLE. L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE. Parmi les maladies auxquelles cet onguent extraordinaire est adapté, on peut énumérer les suivantes. LES ENFLURES GLANDULAIRES et du Visage.—Les maux de seins des nourrices.—La Bronchite.—Les Clous et les Dartres.—La Teigne et il y a une APPLICATION PRÉCIEUSE POUR LES BRULURES PAR LE FER OU LE SAU BOUILLANT. LES PLAIES DE VÉSICATOIRES, LES ERYSIPELES, LES HÉMORROÏDES. Il guérit promptement toutes les CONTUSIONS, les COUPURES FRAICHES; les plaies d'AUREUSES ou SCROFULEUSES sont bien traitées à un état satisfaisant et souvent guéries. Prix 1s. 3d. la Boite avec d'amples instructions. Seul Agent pour Québec, JOSEPH BOWLES, Catte. Médicinal, arched de la Haute-Ville.

